



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

n° 140-19 C

Objet : RS - Versement anticipé de la subvention 2019/2020 à la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball

- date de convocation le 20 septembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel - Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Jacqueline Rol

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Driss Bourida - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Michel Dyen - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 16

Emmanuelle Andrevon - Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Denis Callewaert - Jean-Pierre Coendoz - Nathalie Colin-Cocchi - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Bernadette Laclais - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

délibération n° 140-19 C

objet **RS - Versement anticipé de la subvention 2019/2020 à la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, indique que la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball a sollicité l'agglomération le 11 juillet 2019 pour un versement anticipé de la totalité de sa subvention annuelle accordée pour la réalisation de missions d'intérêt général pour la saison 2018-2019 au titre du budget 2018.

Ce versement anticipé permettrait à la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball :

- d'apporter une garantie à la Direction nationale de contrôle de gestion (DNCG) de la Ligue nationale de handball (LNH),
- de faciliter les besoins en trésorerie du club.

Compte tenu de son statut juridique, la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball évolue en marge du dispositif « Sport et Rayonnement » dans le cadre d'une convention particulière relative à l'accomplissement de missions d'intérêt général telle que prévue par la loi.

Celles-ci recouvrent notamment :

- la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans son centre de formation agréé,
- la participation de l'association ou de la société à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale (opérations « Hand'ensemble », « Vis ta ville », « L'école de la 2ème chance », « Bill'éthique » et un partenariat avec un organisme de formation),
- la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives (opposition au dopage et aux toxico-dépendances, fair-play et lutte contre la violence).

Pour l'exercice 2019, compte tenu du contexte de contrainte budgétaire, l'enveloppe du dispositif « Sport et Rayonnement » a été diminuée de l'ordre de 5 % par rapport au réalisé 2018, ramenant le budget à 282 530 €. Il est envisagé d'appliquer cette baisse à tous les clubs du dispositif, faisant ainsi passer celle de la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball de 101 600 € en 2018 à une hypothèse de 96 520 € en 2019.

Néanmoins, il est proposé dans un premier temps de verser par anticipation à la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball un montant de 90 000 €, laissant la possibilité de majorer éventuellement ce montant de subvention lors de l'approbation du dispositif en novembre 2019 au regard des résultats sportifs des autres clubs du dispositif.

Considérant le rayonnement sportif de la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball,

Vu la demande de versement anticipé de la subvention 2019-2020 émise par la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball,

Vu la délibération n° 093-07 C du Conseil communautaire du 28 juin 2007 approuvant le dispositif « Sport et Rayonnement »,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le versement anticipé de la subvention de 90 000 € payable en une seule fois au titre de la saison sportive 2019-2020, à la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball,

Article 2 : précise que les crédits sont disponibles au budget 2019.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 140-19 C

Objet de l'acte :	RS - Versement anticipé de la subvention 2019/2020 à la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 3 - Aux clubs sportifs professionnels
Date de l'acte :	26 septembre 2019
Annexe(s) :	Convention MIG

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190926-lmc1H22495H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22495H1

Date de transmission en Préfecture :	27 septembre 2019
Date de réception en Préfecture :	27 septembre 2019